

FASTENOPFER**POLITIQUE**

assurer les bases de l'existence | favoriser l'accès aux
ressources



Sommaire

1	INTRODUCTION.....	1
2	CONTEXTE ET CHAMP THEMATIQUE	2
2.1	Enjeux.....	2
2.2	Notions et définitions	4
3	POSITIONS DE BASE, PRINCIPES ET CONCEPTS.....	4
3.1	Positions de base.....	4
3.1.1	Option pour les pauvres.....	4
3.1.2	Solidarité	4
3.1.3	L'appui à l'auto-prise en charge	5
3.2	Principes	5
3.2.1	Participation	5
3.2.2	Autonomisation	5
3.2.3	Durabilité.....	5
3.3	Concepts.....	5
3.3.1	Genre	5
3.3.2	Sensibilité aux conflits	5
3.3.3	Droits humains.....	6
3.3.3.1	Le droit à l'alimentation, un droit humain	6
3.3.4	Souveraineté alimentaire – Sécurité alimentaire.....	6
3.3.5	Assurer la subsistance.....	7
4	ENJEUX POUR LES PROJETS ET PROGRAMMES D'ACTION DE CAREME.....	8
4.1	Ressources naturelles.....	8
4.1.1	Terre	8
4.1.2	Eau.....	9
4.1.3	Climat et air.....	9
4.1.4	Biodiversité et semences locales	10
4.1.5	Ressources abiotiques : matières premières et industrie extractive	11
4.2	Ressources économiques, sociales, politiques et culturelles.....	11
4.2.1	Marchés locaux et internationaux.....	11
4.2.2	Capital : épargne et crédit.....	12
4.2.3	Education, informations et connaissances	14
4.2.4	Travail	14
4.2.5	Santé.....	15
4.2.6	Sécurité juridique	15
4.2.7	Participation politique.....	16
4.2.8	Culture, religion et spiritualité	16
5	DIMENSION POLITIQUE, CAMPAGNES ET SYNERGIES	17
5.1	Plaidoyer et actions politiques	17
5.2	Campagnes œcuméniques	17
5.3	Synergies	17
6	PRINCIPES D'ACTION DANS LES PROGRAMMES PAR PAYS	18

6.1	Positions de base d'Action de Carême (<i>Fastenopfer</i>)	18
6.2	Ressources naturelles.....	19
6.3	Ressources économiques	19
6.3.1	Autosuffisance, marchés, commerce équitable et travail.....	19
6.3.2	Systemes d'épargne et de crédit	20
6.4	Ressources sociales et culturelles	20

1 Introduction

La vision biblique du Royaume de Dieu annonce « la vie en abondance » (Jn 10,10)¹ à tous les êtres humains, indépendamment de leur statut social ou religieux.

Les bases matérielles de l'existence sont l'une des conditions d'une « vie en abondance ». Or, cette sécurité matérielle reste un rêve pour des millions de personnes, privées de l'accès aux ressources vitales, condition sine qua non de cette sécurité. La Bible traite de l'utilisation et de la sauvegarde de la Création. « C'est l'homme [...] qui est l'auteur, le centre et le but de toute la vie économique-sociale »². Le fondement théologique de la dignité intangible de l'être humain réside dans le fait que celui-ci a été créé à l'image de Dieu (Gn 1,27). Toutefois, l'homme et la femme font partie de la Création et en sont responsables (Gn 2,15). Si nous mettons ensemble cette compréhension de l'être humain comme image de Dieu et le soucis envers l'environnement naturel, nous pouvons dire avec le théologien réformé Jürgen Moltmann : « La concentration des aliments et des biens de production dans quelques mains doit être considérée comme une défiguration et une perversion de l'image divine de l'être humain. Elle est indigne de celui-ci et contredit le droit de Dieu sur les êtres humains. »³ De nombreux livres de la Bible et l'enseignement social de l'Eglise catholique insistent sur le fait que le travail doit permettre à toutes et tous de se procurer de quoi couvrir ses besoins vitaux. La Terre a assez de ressources pour que toute l'humanité ait suffisamment pour vivre. Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut que les ressources ne soient pas accaparées par un petit nombre.

Comme le souligne le Prix Nobel d'économie Amartya Sen⁴, la faim et les famines ne trouvent pas leur origine dans la pénurie d'aliments et ne touchent pas tous les groupes sociaux de la même façon. Sen a formulé trois thèses qui expliquent la faim et les moyens pour la vaincre :

- Moins les personnes ont de possibilités de produire, d'acheter ou d'échanger des aliments et plus elles sont vulnérables à la faim (capacités).
- La possibilité qu'ont les groupes et les individus de disposer d'aliments ou de biens matériels, tels que la terre, le bétail ou d'autres biens de production est déterminante (moyens de production et disponibilité).
- La possibilité des groupes et des individus d'accéder à des connaissances, à des compétences ainsi qu'à des réseaux sociaux est déterminante (aptitudes). Les ressources dont disposent les groupes et les individus pour faire face à des menaces (changements climatiques, catastrophes, sécheresse, etc.) sont aussi très importantes (stratégies d'adaptation).

C'est en se fondant sur ses lignes directrices et sur les trois thèses de Sen qu'*Action de Carême (Fastenopfer)* appuie les groupes les plus démunis des pays du Sud afin qu'ils préservent et améliorent leurs possibilités d'agir, d'accéder aux ressources et renforcent ainsi leurs compétences et leurs stratégies d'adaptation.

¹ Cf. les lignes directrices d'Action de Carême, 1998

² Gaudium et Spes, 63.

³ Jürg Moltmann (1984) : Politische Theologie – Politische Ethik, Munich/Mainz, p. 172 (trad. AdC)

⁴ Sen (2002) : Ökonomie für den Menschen. Wege zur Gerechtigkeit und Solidarität in der Marktwirtschaft, cf. pp. 110 ss. et pp. 198 ss. (titre original en anglais: Development as freedom, traduction française : Un nouveau modèle économique, développement, justice, liberté, Odile Jacob 2000, pp. 95 ss. et pp. 167 et ss.)

Le présent document présente le cadre conceptuel que se donne *Action de Carême* pour formuler le quatrième thème central relatif aux bases de l'existence et à l'accès aux ressources dans ses programmes et projets. Il s'adresse en premier lieu aux chargé(e)s de programme d'*Action de Carême*, aux coordinateurs-trices locaux et aux organisations partenaires. Cette présentation a pour but de préciser les notions, principes et positions de base, de présenter les expériences d'*Action de Carême* et de ses partenaires au Sud qui peuvent servir de modèle et de formuler des principes généraux d'action pour chaque ressource. A une date ultérieure, elle sera complétée par une gamme d'instruments (boîtes à outils) qui fournira des critères permettant d'évaluer des projets comparables. Ce cadre conceptuel intègre aussi les activités politiques et de plaidoyer (*Advocacy & Lobbying*) en matière de politique de développement, ainsi que les actions de formation et de sensibilisation d'*Action de Carême*. Pour les lecteurs pressés, le chapitre 6 résume les principes d'action servant à la mise en œuvre dans les programmes par pays.

Rédigé en concertation avec plusieurs chargé(e)s de programme, ce document a été approuvé le 7 juillet 2009 par la Direction.

2 Contexte et champ thématique

2.1 Enjeux

Le premier des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD 1), soit réduire de moitié d'ici 2015 la faim et l'extrême pauvreté dans le monde, semble encore très éloigné. Plus d'e 920 millions de personnes souffraient de la faim et de malnutrition dans le monde en 2009. Et 80 % d'entre elles habitaient à la campagne, là où les aliments sont produits. Le riz, le blé, le maïs, le millet et les tubercules constituent l'alimentation de base des pauvres parmi les pauvres. Les femmes produisent entre 60 et 80 % des céréales⁵. Au Sud, contrairement aux pays industrialisés, ce sont de petites entreprises agricoles qui produisent et vendent la plus grande partie des produits agricoles. En dépit de l'expansion du secteur tertiaire, l'agriculture reste le principal pourvoyeur d'emplois dans la plupart des pays pauvres.

Au début 2008, la crise alimentaire a retenu l'attention de la communauté internationale en raison des troubles provoqués par la cherté des aliments (céréales, huiles alimentaires, etc.) en Égypte, en Haïti, au Burkina Faso et ailleurs. S'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, il s'est toutefois aggravé en raison de l'essor de la production d'agrocarburants, de la spéculation boursière sur les aliments de base et de l'augmentation de la demande en denrées alimentaires dans les pays riches et les pays émergents⁶. La crise a son origine dans des stratégies agricoles et commerciales erronées, notamment dans l'abandon de l'agriculture à petite échelle au profit d'une agroindustrie mondialisée qui accapare les ressources. La crise alimentaire montre clairement qu'une politique agraire axée sur la production agroindustrielle et l'importation de denrées alimentaires est incapable d'assurer la sécurité alimentaire de la population, et notamment des plus pauvres. Des organisations non gouvernementales d'envergure internationale et des réseaux de la société civile exigent dès lors un autre modèle fondé sur l'agriculture autogérée à petite échelle et sur une utilisation durable des ressources naturelles. Ce modèle doit aussi tenir compte des connaissances et

⁵ Cf. FAO 2008.

⁶ Cela comprend notamment une progression de la demande de viande et de produits laitiers dans les pays émergents et les pays riches. Un tiers environ de la récolte mondiale de céréales est transformée en fourrage pour les animaux de rente. Toutefois, seulement 10 % environ des céréales utilisés comme fourrage se transforment en viande.

pratiques locales de l'agriculture « traditionnelle » et durable, notamment de l'utilisation d'engrais organiques et de semences locales.

La Révolution verte n'a pas tenu sa promesse de nourrir la population mondiale et d'éradiquer la pauvreté, bien au contraire. De vastes étendues de terre sont devenues stériles en raison de l'emploi d'engrais et de pesticides de synthèse. La diversité des animaux de rente et des plantes cultivées adaptés au milieu a diminué. Actuellement, la production agroindustrielle tournée vers l'exportation prime dans le monde entier sur la production paysanne à petite échelle approvisionnant les marchés locaux et régionaux. De nombreuses petites entreprises agricoles sont devenues dépendantes (notamment des semences hybrides). Si les pays surendettés du Sud ont négligé l'agriculture à petite échelle au profit de l'agroindustrie à vocation internationale, c'est notamment en raison des pressions exercées par les programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale, mais aussi en raison des accords commerciaux défavorables qu'ils ont passés avec l'UE. Dès lors, les fonds des organismes internationaux sont destinés en priorité à l'agriculture irriguée industrielle axée sur le marché international (fleurs, légumes, etc.). Les principaux bénéficiaires de cette politique sont les paysans aisés et bien organisés et les entreprises agricoles tournées vers l'exportation. Les partisans de la Révolution verte persistent à penser que la sécurité alimentaire peut être garantie par des importations d'aliments, bien que l'Évaluation internationale de la science et de la technologie agricole pour le développement (IAASTD en anglais) contredise clairement cette affirmation⁷.

La croissance économique élevée des pays émergents, comme le Brésil, la Chine et l'Inde, pose problème. La production industrielle et la commercialisation de biens agricoles (soja, coton, etc.) dans les pays du Sud ne respectent guère les critères écologiques et sociaux. Ce mode de production utilise aussi, pour le soja par exemple, des semences transgéniques, dont nous ne pouvons pas encore évaluer les effets sur l'environnement. La production d'agrocarburants tirés de plantes (canne à sucre, maïs, colza, soja, jatropha, etc.) favorise la monoculture intensive, le déboisement et fait concurrence à la production d'aliments de base. Elle est aussi propice à l'esclavage dans les plantations, comme au Brésil.

Les changements climatiques et les catastrophes naturelles sont aussi des facteurs qui aggravent la pénurie d'aliments et limitent l'accès aux ressources. Le rapport de 2007 sur les changements climatiques du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le montre bien. Il existe un rapport étroit entre le réchauffement climatique et les émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère. L'Amérique du Nord et l'Europe en sont les principaux responsables, puisqu'elles génèrent environ 70 % de ces émissions. Il est incontestable que les catastrophes naturelles en lien avec le réchauffement climatique ont augmenté ces dernières années et que les conséquences pour les pays pauvres sont bien plus graves que pour les pays riches. Sécheresses, inondations, ouragans et hausse du niveau de la mer chassent de chez eux des millions d'êtres humains et attisent les conflits autour des ressources⁸. L'absence d'autres solutions pousse les personnes « affamées » à surexploiter l'environnement, en pratiquant par exemple le déboisement et le surpâturage. Les personnes qui n'ont pas ou peu de possibilités de faire face aux menaces ou de concevoir leurs propres stratégies d'adaptation sont particulièrement menacées⁹. Pendant la saison sèche, les nomades quittent généralement les régions affectées par la sécheresse. Mais si cette stratégie leur est interdite pour des raisons politiques, économiques ou sociales (refus de l'accès aux ressources par des agriculteurs, p.ex.), ils

⁷ Cf. http://www.agassessment.org/docs/IAASTD_EXEC_SUMMARY_JAN_2008.pdf ; avril 2009

⁸ GIEC Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2007) et PPP/Action de Carême, Repères n°1

⁹ Robert Chambers (1993) : Putting the Last First ; Amartya Sen (2002) : Ökonomie für den Menschen

seront menacés de faim. Le conflit autour des ressources provoque des conflits entre ethnies ou nations et contribue à l'augmentation du nombre des réfugiés environnementaux¹⁰.

2.2 Notions et définitions

Action de Carême met l'accent sur les ressources suivantes :

Ressources naturelles : terre, eau, air, biodiversité animale et végétale, semences, ressources abiotiques.

Ressources économiques, culturelles, sociales et politiques : terre, capital (revenu, épargne, crédit), marchés, travail, éducation/informations/connaissances, soins de santé, participation politique, sécurité juridique, culture, religion et spiritualité.

Bases de l'existence : alimentation, vêtements, logement, eau potable, installations sanitaires, moyens de transport, centres de santé et d'enseignement, travail, environnement sain, liberté et sécurité.

En s'engageant à assurer les bases de l'existence et à favoriser l'accès aux ressources, *Action de Carême* demande que toute personne – individuellement ou en communauté – puisse faire valoir ses droits aux ressources, satisfaire ses besoins vitaux dans une perspective durable, c'est-à-dire protéger, respecter et défendre ces ressources pour la postérité. Cette orientation s'appuie sur la politique en matière de droits humains qu'*Action de Carême* s'est donnée en 2007¹¹.

3 Positions de base, principes et concepts

Comme pour les autres thèmes centraux et transversaux, *Action de Carême* se réfère tant aux positions, principes qu'elle adopte qu'aux concepts définis sur le plan international.

3.1 Positions de base¹²

3.1.1 Option pour les pauvres

Action de Carême est attachée à l'« option préférentielle pour les pauvres », telle qu'elle a été conçue dans la pratique et l'expérience des communautés chrétiennes de base d'Amérique latine puis étendue à l'Église catholique toute entière par Jean-Paul II¹³. Avec son « option préférentielle pour les pauvres », *Action de Carême* cherche à atteindre les groupes les plus défavorisés et marginalisés de la population des pays où elle a des programmes et à en promouvoir les droits, les possibilités et les capacités dans ses activités pastorales et ses projets de développement.

3.1.2 Solidarité

Action de Carême s'insère dans un réseau de solidarité et se fait le porte-parole des pauvres et des dépossédés. Avec des organisations apparentées, elle prend parti pour ceux-ci dans l'opinion publique et auprès des responsables politiques. Dans ses activités pastorales et ses projets de développement, elle collabore avec des organisations partenaires et des mouvements de base des régions les plus pauvres.

¹⁰ On estime à 25 millions le nombre de réfugiés environnementaux. Cf. L'Hebdo, 11 décembre 2008

¹¹ Action de Carême Politique, « Approche basée sur les droits humains » et le présent document, p. 6

¹² Pour les positions de base, cf. les lignes directrices d'Action de Carême

¹³ Action de Carême Politique : « Former des communautés – vivre la foi », thème central 1, p. 9

3.1.3 L'appui à l'auto-prise en charge

En collaboration avec nos organisations partenaires enracinées dans la réalité locale, nous soutenons des initiatives ayant pour but le développement autogéré des groupes défavorisés de la population. *Action de Carême* les soutient dans leurs efforts pour vaincre la discrimination, faire valoir leurs droits aux ressources et préserver les bases de leur existence.

3.2 Principes

3.2.1 Participation

Action de Carême postule une participation active, libre, judicieuse et autodéterminée des femmes et des hommes à tous les niveaux de décision¹⁴. Ces femmes et ces hommes doivent pouvoir participer à la définition de leur propre développement (comme les processus de production) et bénéficier des services publics (soins de santé et formation, p.ex.).

3.2.2 Autonomisation

Par autonomisation (*empowerment*), *Action de Carême* entend l'acquisition individuelle et collective des capacités de faire valoir ses droits à l'échelon méso et macro-social, de lutter contre des structures injustes et de prendre une part active à la vie politique, culturelle et économique. En l'occurrence, les femmes et les hommes valorisent leurs ressources sociales, culturelles, politiques et économiques sur le plan local grâce à leurs compétences et à leurs expériences spécifiques, de manière à préserver les bases de leur existence et à lutter contre les structures oppressives¹⁵.

3.2.3 Durabilité

Action de Carême entend par durabilité le fait de mettre en rapport les besoins de la génération actuelle avec les perspectives de vie et de développement des générations futures. L'enjeu est de respecter, de protéger et de préserver pour notre génération et les générations futures les ressources économiques, écologiques et sociales. Toutes les activités d'*Action de Carême* respectent le principe de durabilité.

3.3 Concepts

3.3.1 Genre

Action de Carême met l'élimination de toute forme de discrimination en raison du sexe biologique à la base de sa coopération pastorale et au développement. Dans la collaboration avec ses partenaires locaux, elle soutient tant des femmes que des hommes dans leurs efforts pour garantir l'accès aux ressources vitales, leur pouvoir de disposition sur celles-ci et la sécurité juridique en la matière.

3.3.2 Sensibilité aux conflits

Les projets et programmes d'*Action de Carême* tiennent compte des réalités conflictuelles. Les conflits existants sont identifiés, rendus visibles et une solution non violente est recherchée grâce à des méthodes appropriées. *Action de Carême* attache une grande importance aux conflits qui découlent des entraves ou de l'interdiction de l'accès aux ressources ainsi qu'aux prétentions concurrentes à une même ressource¹⁶.

¹⁴ Politique de genre d'Action de Carême, p. 9

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Cf. la Politique d'Action de Carême en matière de promotion de la paix.

3.3.3 Droits humains

Pour *Action de Carême*, l'engagement en faveur de la dignité humaine est fondamental. Le travail dans le domaine des droits humains qui en découle repose d'un côté sur l'enseignement social de l'Église Catholique et, de l'autre, sur l'ensemble des droits humains formalisé dans le droit international¹⁷. Avec ses partenaires locaux, *Action de Carême* œuvre, dans son travail pastoral et ses activités de développement, à la concrétisation des droits des groupes de population les plus démunis en vue de garantir les bases de leur existence, leur alimentation et leur accès aux ressources.

3.3.3.1 Le droit à l'alimentation, un droit humain

Inscrit à l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le droit à l'alimentation est reconnu depuis 1948. Quelque 160 États ont ratifié le Pacte des Nations Unies relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et se sont ainsi engagés à respecter, protéger et garantir ce droit dans la mesure de leurs possibilités. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies donne la définition suivante du droit à l'alimentation :

« Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer¹⁸ ».

Les directives de la FAO sur la concrétisation de ce droit vont plus loin et en déduisent logiquement l'accès régulier et libre aux ressources productives que sont la terre, l'eau, les semences, un travail digne et des systèmes de sécurité sociale¹⁹. Les engagements en matière de droit à l'alimentation sont pris tant envers les personnes habitant sur le territoire de l'État signataire qu'envers les personnes habitant à l'étranger. Un État a l'obligation de défendre le droit à l'alimentation lorsque des sociétés transnationales du secteur minier (pétrole, or, etc.) déplacent des indigènes et des petits paysans, les spoliant ainsi des bases de leur existence. Aucun État n'a le droit, par les mesures qu'il adopte (comme des garanties données à des projets qui entraînent des déplacements de population) ou par son action au sein d'organisations internationales, de léser le droit à l'alimentation de personnes habitant dans d'autres pays. Les États doivent garantir l'accès aux aliments. Le droit à l'alimentation est indissociable d'autres droits humains (droit à la santé, à l'eau, etc.)²⁰.

3.3.4 Souveraineté alimentaire – Sécurité alimentaire

Pour définir la souveraineté alimentaire²¹, notion politique, *Action de Carême* reprend la conception de *Via Campesina*, l'association internationale des paysan(ne)s : le droit de toutes les nations et de toutes les populations de définir elles-mêmes leur politique agricole. Les nations doivent avoir le droit de protéger et de réglementer la production et le marché agricoles domestiques afin de déterminer elles-mêmes leur degré d'autosuffisance. Dans cette optique, elles doivent avoir le droit de se protéger contre le dumping à l'exportation. Loin de rejeter le commerce, la notion de souveraineté alimentaire réclame une politique

¹⁷ Politique de genre d'Action de Carême, p. 9

¹⁸ Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (1999) : Observation générale n° 12. Cf. aussi la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), article 25, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), art. 11.

¹⁹ FAO (2004) : Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Ces directives ont été ratifiées par 187 États membres de la FAO.

²⁰ Cf. Ester Wolf et Miges Baumann (2008), Repères n° 2, pp. 9 ss., et Olivier de Schutter (2009) : Taking the Right to Food Seriously. Analyse du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation. High Level Meeting on Food Security for all, Madrid, 26 et 27 janvier.

²¹ Id, p. 8 ; Infocampagne Action de Carême 2008, pp. 9-10 et www.viacampesina.org

agricole et commerciale qui favorise le droit des nations et des populations à disposer d'une alimentation suffisante et à pratiquer un mode de production sûr, sain et écologique. La production doit être destinée principalement, mais pas exclusivement, au marché local et régional. La notion de souveraineté alimentaire est axée sur les besoins des petits paysan(ne)s : elle exige une politique commerciale à visage humain qui protège les petites exploitations contre l'agroindustrie et le dumping à l'exportation. Si le commerce équitable de produits bio est une source de revenu importante pour les petits paysan(ne)s, il faut toutefois prêter une attention particulière aux filières de commercialisation alternatives dans les pays du Sud : les marchés locaux et la proximité des débouchés augmentent la plus-value. L'amélioration de l'autosuffisance et du volume de production passent aussi par l'application de méthodes durables, naturelles et avantageuses ainsi que par l'utilisation de semences adaptées. La souveraineté alimentaire comporte aussi le droit des consommateurs et consommatrices de décider qui produit ce qu'ils consomment et comment ils consomment.

La souveraineté alimentaire inclut le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire. Notion technique, la **sécurité alimentaire** signifie que toute personne a, en tout temps, physiquement et économiquement accès à une alimentation suffisante et adéquate qui lui permet de couvrir ses besoins quotidiens et de mener une vie saine et active. Elle peut englober l'aide alimentaire.

3.3.5 Assurer la subsistance

La protection des moyens de subsistance est axée sur la satisfaction des besoins vitaux et sur la survie des petits producteurs-trices (paysans et paysannes, pêcheurs, éleveurs-ses). Pour *Action de Carême*, cette notion signifie que la production des petits producteurs-trices est destinée en premier lieu à satisfaire leurs besoins, afin d'éviter toute dépendance envers une production axée exclusivement sur le marché. De cette manière leur sécurité alimentaire est garantie lorsque les prix des produits alimentaires chutent sur le marché international et évite qu'ils s'endettent auprès des usuriers. Il ne faut toutefois pas assimiler automatiquement la protection des moyens de subsistance à l'autosuffisance ou à l'autarcie. En effet, elle peut aussi comprendre la production de biens commercialisables, les marchés locaux et régionaux primant les marchés nationaux et internationaux. Cette participation au marché peut se faire sous forme de la vente d'excédents ou d'un certain pourcentage de la production. Ces produits peuvent être une source de revenu importante pour les petits paysan(ne)s, pour autant que les conditions soient favorables (étendue des terres suffisante, semences et accès au marché, p.ex.). La protection des moyens de subsistance est un volet important de la promotion de la souveraineté alimentaire²².

Action de Carême favorise la protection des moyens de subsistance de la population rurale. Notion applicable à la campagne, elle l'est moins en milieu urbain. Les personnes pauvres des villes et des périphéries cultivent parfois des plantes potagères dans de petits jardins ou des caisses, mais elles ont besoin d'autres sources de revenu. La préservation des bases de leur existence et la sauvegarde de leur droit à l'alimentation passent par le respect des droits du travail, par le bon fonctionnement des systèmes sociaux et par l'accès au capital (pour les petits commerçant(e)s, p.ex.).

²² Il y a de nombreuses définitions de la subsistance et de l'économie de subsistance. Pour *Action de Carême*, la garantie de la subsistance est moins une définition qu'une notion à rapporter à la souveraineté alimentaire.

4 Enjeux pour les projets et programmes d'Action de Carême

Ce chapitre décrit les ressources sur lesquelles travaille *Action de Carême*. Selon le contexte, les ressources peuvent aussi être des ressources économiques, politiques, sociales et culturelles.

4.1 Ressources naturelles

4.1.1 Terre

La terre est une ressource à la fois naturelle et économique. L'accès à la terre et son exploitation comprennent aussi l'accès aux forêts, aux côtes, aux cours d'eau et à la mer. Dans de nombreux pays, leur exploitation durable n'est pas suffisamment réglementée pour les petits paysan(ne)s, éleveurs-ses et pêcheurs-ses, que les sociétés soient nomades ou sédentaires. Les femmes sont souvent marginalisées en matière de droits fonciers. Par ailleurs, l'exploitation des terres particulièrement fertiles ou au sous-sol riche est d'habitude une prérogative de l'État qui octroie des droits d'exploitation à des investisseurs dans le cadre de concessions sylvicoles ou minières ou d'accords de pêche de la cas des ressources halieutiques. La répartition inégale des terres est l'une des principales causes de la pauvreté : dans plusieurs pays d'Amérique latine, un petit nombre de familles possèdent une grande partie des terres, tandis que des milliers de paysan(ne)s sans terre attendent qu'une parcelle leur soit attribuée dans le cadre de la réforme agraire pour subvenir à leurs besoins. Souvent, les réformes agraires n'avancent que très lentement ou brillent par leur absence. Il n'est pas rare que les droits humains soient piétinés dans la lutte pour l'accès à la terre (comme aux Philippines, au Brésil, au Guatemala ou encore en Afrique du Sud).

Les conséquences de la production agroindustrielle sur la population rurale pauvre et sur son accès aux ressources naturelles sont dévastatrices, sans parler de la destruction de l'environnement. Cela est particulièrement vrai lorsque les gouvernements pratiquent une politique commerciale et agricole exclusivement néolibérale et ne font preuve d'aucune volonté politique quand il s'agit de protéger les petits producteurs-trices. Dans de nombreux pays du Sud, ceux-ci ne bénéficient d'aucune sécurité juridique pour ce qui est des titres de propriété et de l'exploitation de la terre. Certains pays connaissent des systèmes juridiques concurrents, l'un traditionnel, l'autre étatique, ce qui complique d'autant la question foncière. Souvent, il importe aussi de savoir si les personnes peuvent faire valoir des droits individuels ou collectifs sur la terre. Des conflits d'intérêt opposent également différents groupes de population, comme les éleveurs-ses et les agriculteurs-trices au Sahel. Nous assistons à une montée des conflits autour de l'accès à la terre et d'autres ressources naturelles, et de leur usage. Cette tendance s'aggravera encore avec le réchauffement climatique.

L'obtention des titres de propriété ne résout pas tous les problèmes. Quand les moyens de production, les connaissances agricoles, les infrastructures, les marchés et les services publics font défaut, certaines personnes sont contraintes de vendre leurs terres pour survivre. Parfois, les personnes sont tellement marquées par des actes violents, des guerres ou d'autres types de conflits qu'il leur manque la sérénité, la confiance en soi et les liens sociaux pour pouvoir se remettre à cultiver leurs terres.

- Notre partenaire **CERD à Montragon (Philippines)** s'engage, en collaboration avec le gouvernement local, dans la gestion et l'exploitation locale des zones côtières. La population fait désormais un usage plus durable des ressources côtières et marines. Le CERD mise sur le plaidoyer et les pressions politiques pour encourager des méthodes de capture douces et le reboisement des forêts de palétuviers.
- Notre partenaire **TCOE-Khanyisa**, dans la province du Cap-Oriental (**Afrique du Sud**), aide les petits paysan(ne)s et les sans-terre à s'organiser et à réclamer leurs droits

fonciers. Conscient que l'accès à la terre ne garantit pas à lui seul la survie des paysan(ne)s, TCOE leur fournit aussi des informations sur les services publics ainsi que des formations sur les techniques agricoles et la commercialisation. L'organisation applique une politique d'égalité des genres tant dans ses activités que dans son organisation. Elle est très impliquée dans le débat politique visant à reformuler la réforme agraire sud-africaine et à garantir la souveraineté alimentaire.

4.1.2 Eau

Il faut avoir accès à la terre pour avoir accès à l'eau douce (lacs, cours d'eau, nappes phréatiques). La désertification de la zone du Sahel – due notamment au réchauffement climatique – pousse les familles d'éleveurs à pénétrer toujours plus tôt dans les zones agricoles. Cette évolution provoque de plus en plus de conflits locaux et internationaux autour de l'eau, des pâturages et des terres arables.

Pour de nombreuses personnes, l'accès à l'eau potable et au réseau d'égout reste problématique, tant dans les bidonvilles qu'à la campagne. Or, l'eau potable est à la base de tout développement, elle favorise l'hygiène, prévient les maladies et elle est indispensable à la préparation des aliments. La tendance de nombreux pays à privatiser l'approvisionnement en eau n'a en général pas amélioré l'accès à l'eau pour les plus pauvres. Si les entreprises privées disposent certes de plus gros moyens pour investir dans les infrastructures, elles sont toutefois axées sur la maximisation du bénéfice et non sur les besoins et le pouvoir d'achat des pauvres. Lorsque l'approvisionnement en eau est privatisé, il faudrait absolument que l'État le réglemente et subventionne les ménages pauvres pour que tous aient accès à l'eau. Les organisations non gouvernementales œuvrent en faveur d'une convention internationale de l'eau, qui protège le bien public qu'est l'eau et prescrit de façon contraignante le droit à l'eau pour tous²³.

- Notre partenaire **Bamtaare**, dans le nord du **Sénégal**, aide la population de 80 petits villages à demander des puits aux organismes publics locaux. Gérée collectivement, l'eau est utilisée pour la consommation humaine, pour le petit élevage ou pour les cultures maraîchères.

4.1.3 Climat et air

L'Amérique du Nord et l'Europe sont les principaux responsables du réchauffement climatique, l'un des grands problèmes de l'humanité du XXI^e siècle. Ce réchauffement climatique frappe surtout les plus pauvres, soit ceux qui y ont le moins contribué. Les périodes de sécheresse, plus longues et plus fréquentes, les inondations et la hausse du niveau de la mer ont des conséquences dévastatrices sur des personnes qui doivent lutter quotidiennement pour leur survie et qui, aujourd'hui déjà, ont de la peine à résoudre les problèmes de manque d'eau et de variation des récoltes.

La température moyenne augmente d'environ 0,2°C tous les dix ans. Le point d'inflexion est situé à 2°C et toute augmentation de la température supérieure à ce seuil provoquerait des modifications irréversibles au climat mondial. Si la Convention des Nations Unies sur le climat de 1992 formulait des objectifs communs pour maîtriser les changements climatiques, il n'en reste pas moins que de nombreux pays, dont la Suisse, n'ont pas encore tenu leurs engagements. La justice sociale veut que les principaux responsables du réchauffement reconnaissent leur responsabilité et agissent à la fois rapidement et globalement. *Action de Carême* apporte son soutien au principe des *Greenhouse Development Rights* (GDR), qui impose des obligations aux principaux responsables et exige la justice sociale au plan mondial. L'approche des GDR « [...] vise la justice dans le développement, en répartissant

²³ Global+, Document 4, avril 2004

les coûts de réduction du CO₂ entre ceux qui sont capables de les supporter et qui sont le plus responsables du changement climatique.»²⁴ *Action de Carême* a abordé le réchauffement climatique dans la perspective de la politique de développement tant dans sa campagne œcuménique 2009 que dans les réseaux *Alliance Sud* et *CIDSE*.

- *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* ont lancé en 2008 une **pétition Climat adressée au Conseil fédéral** qui demande une forte réduction des émissions de CO₂. Elle demande aussi que la nouvelle convention sur le climat de 2009 accorde aux personnes défavorisées du Sud le droit au développement. La pétition s'inscrit dans une large campagne internationale sur le climat menée par la *CIDSE* et *Caritas Internationalis*²⁵.
- *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* ont créé en 2008 un **Fonds spécial Climat et développement**. Lors d'une phase pilote, des partenaires d'*Action de Carême* en **Colombie** et au **Burkina Faso** ont réalisé des projets de protection climatique qui sensibilisent des familles paysannes à l'importance du sujet et leur enseignent des méthodes de culture qui fixent le CO₂ dans le sol. Ces projets favorisent un mode de production durable (*adaptation*) et préservent le climat (*mitigation*).
- Par l'entremise **d'Alliance Sud**, *Action de Carême* a adhéré avec 54 organisations suisses à l'**Alliance pour une politique climatique responsable** qui demande, dans son manifeste, à la Suisse d'adopter une politique climatique active, responsable et efficace.

4.1.4 Biodiversité et semences locales

Quatre denrées alimentaires de base (maïs, blé, riz et pommes de terre) couvrent 60 % des besoins en calorie de la population mondiale. Des 10 000 sortes que les paysan(ne)s ont cultivées et sélectionnées pendant des milliers d'années, plus de 75 % ont disparu ce dernier siècle²⁶. Les paysan(ne)s pauvres en ressources produisent eux-mêmes leurs semences et sont les gardiens de la biodiversité des plantes cultivées. Si on les empêche d'entreposer, de produire, de sélectionner, d'échanger et de vendre des semences, la biodiversité mondiale s'en ressentira fortement. Actuellement, les dix premiers producteurs de semences contrôlent environ 30 % du marché et tentent, à la faveur de la crise alimentaire, de convaincre aussi les petits paysan(ne)s de se convertir aux semences hybrides ou transgéniques. Les paysan(ne)s ne peuvent produire eux-mêmes les semences hybrides ou transgéniques, perdant ainsi leur pouvoir de disposition sur un bien de production important. On crée ainsi des dépendances envers une poignée d'entreprises qui dictent les prix du marché et usent de brevets pour restreindre et contrôler l'accès aux semences. Pour que la population ne soit pas dépouillée de ses droits de propriété intellectuelle, quelques organisations non gouvernementales et mouvements de base exigent la révision de l'accord ADPIC (Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)²⁷. L'environnement naturel, avec sa biodiversité végétale et animale, est la base de l'existence des personnes qui y habitent et doit être administré par celles-ci. A cet effet, il faut préserver et défendre les connaissances locales relatives à la gestion et à la conservation de l'espace vital.

²⁴ Repères, 1/2008 : Changement climatique. Les enjeux pour la justice sociale. Éd. Pain pour le prochain/Action de Carême, pp. 3-7 et 19.

²⁵ <http://2009.campagneoecumenique.ch/cms/index.php?id=1> et http://www.fastenopfer.ch/data/media/dokumente/entwicklungspolitik/globale_gerechtigkeit/klimagerechtigkeit/klimagerechtigkeit_cidse_2008.pdf.

²⁶ Mijarc (2008) : Seeds – Foundation for Global Food Security. A publication for the World Food Day.

²⁷ Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Cf. aussi www.wto.org/english/res_e/booksp_e/analytic_index_e/trips_01_e.htm

- Notre partenaire **MASIPAG** à **Mindanao (Philippines)** propose aux organisations paysannes locales une solution de remplacement aux espèces à haut rendement introduites par la Révolution verte et aux espèces de riz transgéniques. MASIPAG accompagne les organisations paysannes dans la sélection de semences traditionnelles adaptées à la culture biologique et, par conséquent, aux conditions locales. Ce projet combine les connaissances des paysan(ne)s et le savoir des scientifiques. MASIPAG est membre de réseaux internationaux.
- La faculté d'agronomie de l'**Université Kasai** en **République démocratique du Congo** met au point, en collaboration avec des organisations paysannes partenaires d'*Action de Carême*, des semences de qualité adaptées aux conditions locales pour le maïs, le riz, l'arachide et le niébé. Dans leurs champs communautaires, les paysan(ne)s plantent les semences améliorées sous la direction des agronomes.

4.1.5 Ressources abiotiques : matières premières et industrie extractive

La population la plus pauvre n'a pas besoin des matières premières, comme l'or, le cuivre, le platine, les diamants, le coltane, le charbon et le pétrole, pour assurer sa subsistance, mais subit les conséquences presque toujours dévastatrices de leur exploitation. L'extraction des matières premières implique en particulier le déplacement et l'expropriation de la population locale, privée ainsi des bases matérielles et, souvent, spirituelles de son existence (les populations indigènes dont la religion est traditionnelle). Les concessions minières n'étant subordonnées à aucun impératif écologique, les territoires sont contaminés et épuisés après des années d'exploitation et constituent un danger pour la santé de la population. Les journaliers et travailleurs émigrés (les femmes sont ici plutôt rares) travaillent la plupart du temps dans des conditions déplorables et au péril de leur santé. Les sociétés minières (nationales ou multinationales) ne respectent guère les droits fondamentaux au travail. Séparés de leur famille, les hommes ont souvent recours aux services de prostituées et contribuent ainsi à la propagation du VIH/sida. Les compagnies multinationales tirent notamment profit des conflits internes afin d'obtenir les matières premières à bon prix et, souvent, de façon illégale (en République démocratique du Congo, p.ex.). Dans ses programmes par pays et ses activités en matière de politique de développement, *Action de Carême* œuvre en faveur des droits des mineurs, de la protection de l'environnement, de l'introduction d'un régime de responsabilité pour les groupes multinationaux et du respect des droits de la population locale.

- Notre partenaire **PACS** (Instituto Políticas Alternativas para o Cone Sul) lutte avec des communautés de pêcheurs dans la partie occidentale de l'agglomération de **Rio (Brésil)** contre la construction de la plus grande aciérie d'Amérique latine, appartenant à Thyssen Krupp. Déjà en construction, cette aciérie menace la faune et la flore d'une zone naturelle (avec notamment des mangroves) et les bases de l'existence des pêcheurs. Le travail de PACS comporte en particulier un volet de sensibilisation et de soutien au travail de sensibilisation et de plaidoyer mené par les pêcheurs sur le gouvernement brésilien et l'opinion politique allemande.

4.2 Ressources économiques, sociales, politiques et culturelles

4.2.1 Marchés locaux et internationaux

Les marchés locaux ne sont pas uniquement des lieux de négoce, mais aussi des espaces d'échange d'informations et de relations. Pour les petits paysan(ne)s, il est important d'avoir accès au marché local, c'est-à-dire au marché le plus proche, afin d'écouler leurs excédents ou les produits qu'ils destinent à la vente en supportant des frais de transport raisonnables. Le revenu qu'ils retirent de la vente sert à acheter d'autres denrées alimentaires et des

médicaments ou à payer l'écolage et des outils agricoles. Les petits producteurs-trices ne disposent que de biens de production rudimentaires (terre, semences, bétail, outils agricoles, etc.) et ne sont souvent pas en mesure d'assurer leur subsistance.

Tout différent est le marché international des denrées agricoles, que se partage une poignée de multinationales du secteur agricole et alimentaire. Ces sociétés monopolisent l'accès aux semences, aux substances médicamenteuses et aux matières premières agricoles, comme le cacao et le café, destinées à la production agroindustrielle. De nombreux groupes multinationaux violent les droits humains et les normes sociales et environnementales. Ils tirent parti d'un côté du soutien des gouvernements du Nord, sous forme de garanties des risques à l'exportation et de subventions, et, de l'autre, de la politique de favoritisme des élites corrompues de certains pays du Sud. En outre, les institutions financières multilatérales (FMI et Banque mondiale), l'Union européenne (UE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont contraint les gouvernements des pays les plus pauvres à ouvrir leurs marchés, par le biais de programmes d'ajustement structurel et d'accords commerciaux (comme les Accords de partenariat économique (APE) de l'UE). À cause de l'abaissement des droits de douane et de la suppression des subventions dans les pays du Sud, leurs marchés ont été submergés de produits agricoles étrangers (comme le riz asiatique sur les marchés africains). Les fournisseurs régionaux ne peuvent lutter contre cette sous-enchère des prix et les petits producteurs-trices sont toujours plus nombreux à ne plus pouvoir assurer leur subsistance, « car le marché ne prévoit pas de mécanisme de participation pour eux »²⁸. *Action de Carême* œuvre en faveur de l'équité du commerce international, en demandant notamment l'élimination des subventions agricoles au Nord et la concrétisation du concept de souveraineté alimentaire : les pays du Sud doivent pouvoir déterminer eux-mêmes leurs politiques agricoles et commerciales et mettre en place des mécanismes de sauvegarde, tout en protégeant les petits producteurs-trices et en les aidant à cultiver et à commercialiser leur production. Ces producteurs-trices ne peuvent tirer parti de la mondialisation que si la production et la commercialisation se font selon les règles du commerce équitable appliquées à l'échelle nationale ou internationale. Dans ce cadre, les risques du marché sont réduits par de meilleures analyses du marché, des prix minimaux et les relations entre producteurs-trices et consommateurs-trices. Les normes sociales et écologiques adoptées améliorent aussi la situation des producteurs-trices.

- Notre partenaire **C.P.U.R Centro de Juliaca** au **Pérou** aide la population quechua et aymara non seulement à produire, mais aussi à transformer et à commercialiser le quinoa. Les débouchés sont locaux, nationaux et internationaux.
- La **Fondation Max Havelaar**²⁹ a été fondée par diverses œuvres d'entraide suisses, dont *Action de Carême*. Grâce à la certification du label Max Havelaar, elle améliore les conditions de vie et de travail des petits paysan(e)s et des travailleurs-ses des plantations dans les régions défavorisées. La Fondation Max Havelaar est membre de l'organisation *Fairtrade Labelling Organizations* (FLO) et en reprend les normes internationales du commerce équitable.

4.2.2 Capital : épargne et crédit

Les personnes doivent avoir accès au capital (sous formes de produits en nature mis de côté, d'argent ou de crédit) afin d'acheter des aliments, des médicaments et du matériel scolaire, d'acquitter des dettes ou d'éviter l'endettement, d'organiser des fêtes et d'investir dans des biens de production et le petit commerce. Pendant des décennies, la Banque mondiale et d'autres organismes de développement ont vendu les programmes de

²⁸ Martina Backes (2009) : Es ist angerichtet, in iz3w, n° 310, p. 23

²⁹ www.maxhavelaar.ch

microcrédit comme l'instrument par excellence de la lutte contre la pauvreté et de l'intégration économique des femmes et y ont investi des milliards. En 2006, Muhammed Yunus a reçu le Prix Nobel de la paix pour l'idée de la Grameen Bank, fondée dans les années 1970 pour octroyer des crédits aux femmes pauvres du Bangladesh. N'en déplaise à toutes les nouvelles sur le succès des Grameen Banks, plusieurs études émettent de sérieuses critiques sur les microcrédits, dont on ne tient pas suffisamment compte. En la matière, deux questions fondamentales se posent : les crédits externes aident-ils réellement les plus pauvres parmi les pauvres à améliorer durablement leurs conditions de vie ? Quels systèmes d'épargne et de crédit conviennent-ils aux divers groupes-cible ? Les études du CGAP (Consultative Group to Assist the Poor), qui regroupe 33 organisations de développement actives dans la microfinance, prouvent que les projets d'épargne et de crédit soutenus par des fonds externes fonctionnent moins bien que ceux qui octroient des crédits alimentés par l'épargne, plus durables. La combinaison d'un groupe d'épargne bien rodé et d'une banque régionale ou d'un établissement financier au sens formel aboutit à des résultats positifs lorsque les groupes d'épargne bénéficient d'un accompagnement professionnel³⁰. Toutefois, la majorité des programmes actuels de microcrédit sont inutiles lorsqu'il s'agit de toucher les plus pauvres et d'améliorer durablement leurs conditions de vie, car la combinaison du microcrédit et des activités rémunératrices a des conséquences funestes pour les plus pauvres. Si ces systèmes améliorent certes l'estime de soi des pauvres et leur réputation dans le village, ils entraînent néanmoins à terme un endettement (supplémentaire) des bénéficiaires : en raison de leur pauvreté extrême, ceux-ci ne peuvent rembourser leurs dettes, car ils investissent le montant du crédit de façon prépondérante dans des activités non lucratives (couverture des besoins vitaux et urgences). En outre, les projets qui font appel à des crédits externes remplacent souvent des pratiques informelles d'épargne collective et de solidarité³¹.

Commanditée par *Action de Carême*, l'évaluation externe des composants et projets d'épargne et de crédit de tous ses programmes par pays parvient à des conclusions similaires à celles des études mentionnées ci-dessus³². Elle souligne en outre la fonction importante que jouent les groupes d'épargne dans la prévention de l'endettement, le désendettement ou la réduction de la dépendance et de l'exploitation. Sur nos 16 programmes par pays, 13 disposent de projets ou de composants d'épargne et de crédit. La majorité d'entre eux se fonde sur l'octroi de crédits alimentés par l'épargne de groupes autogérés. Ils sont axés sur les besoins des groupes les plus pauvres et favorisent les démarches d'autonomisation. Les systèmes qui font appel à des crédits externes (fonds à contribution doublée ou fonds renouvelables, p.ex.) sont l'exception et devraient être accompagnés par des institutions spécialisées dans la finance et le microcrédit, selon la recommandation de l'évaluatrice.

- En **Inde**, dans les États de Chhattisgarh, Jharkhand et Orissa, notre partenaire **TREND** (Training and Education for Development) collabore avec les Adivasi (autochtones) dans 300 villages. Grâce à leurs organisations villageoises dotées de groupes d'épargne collective et de banque de riz, les Adivasi s'affranchissent de l'esclavage pour dette, c'est-à-dire de leur dépendance envers les gros propriétaires terriens et les usuriers. Accompagnés par TREND, ils font valoir leurs droits.

³⁰ CGAP (Focus Note n° 36, Community-Managed Loan Funds: Which Ones Work?) Mai 2006.
http://www.cgap.org/portal/binary/com.epicentric.contentmanagement.servlet.ContentDeliveryServlet/Documents/FocusNote_36.pdf.

³¹ Christa Wichterich (2007) : Kleine Kredite, grosser Mythos, In: TAZ, 10.7.07.
<http://www.taz.de/index.php?id=archiv&dig=2007/07/10/a0001>.

³² Pour une présentation détaillée des résultats et des recommandations : Caroline Schlauffer (2008) : Evaluation von Spar- und Kreditkomponenten und -projekten in Fastenopfer Landesprogrammen.

- Dans ses activités en matière de politique du développement, *Action de Carême* demande de tenir compte des placements éthiques et place une partie de ses fonds chez **Oikocredit**, une institution qui fait figure de pionnier dans le financement du développement et constitue actuellement l'une des principales sources de financement de la microfinance au monde.

4.2.3 Education, informations et connaissances

L'éducation comprend tant l'instruction publique que la formation informelle pour les enfants, les jeunes et les adultes. Les Objectifs du Millénaire pour le développement 2 et 3 demandent d'assurer l'éducation primaire pour tous et de promouvoir l'égalité des sexes en matière de formation. Selon le rapport OMD 2006, seuls 30 % des enfants habitant à la campagne fréquentaient l'école en 2003 dans les pays en développement, le taux de scolarisation des filles étant particulièrement bas³³. Une éducation de qualité diminue le risque de souffrir de la faim et favorise la mise au point de stratégies d'adaptation. L'éducation des adultes, selon la pédagogie de Paulo Freire par exemple, permet aux hommes et aux femmes n'ayant pas pu suivre ou achever leur scolarité d'améliorer leurs compétences et d'assumer ainsi des fonctions importantes dans leur famille ou leur communauté.

L'éducation, l'information et les connaissances sont non seulement des ressources, mais aussi des instruments ouvrant l'accès à d'autres ressources. Sans accès à des connaissances et à des informations complètes, il est impossible de faire valoir et de défendre les droits qui donnent accès à la terre, à l'eau ou au marché et, par conséquent, d'assurer les bases de l'existence. L'éducation, l'information et les connaissances sont aussi la condition pour que les hommes et les femmes, en leur qualité de citoyen et citoyenne actif, puissent remplir leurs obligations civiques. *Action de Carême* encourage un accès équitable à l'éducation, à l'information et aux connaissances tant dans ses 16 programmes par pays que dans ses activités en matière de politique de développement en Suisse.

- Le projet de formation et d'autonomisation des dirigeantes de l'organisation **Madre Tierras** fait partie du programme de promotion de la paix dans la région d'IXIL au **Guatemala**. Les femmes reçoivent une formation portant sur la politique guatémaltèque, l'instruction civique, les activités de pression et le développement institutionnel afin qu'elles puissent doter leurs communautés de structures démocratiques. Elles réfléchissent aussi aux rapports entre les sexes vus sous l'angle de la discrimination et de la violence conjugale.

4.2.4 Travail

Le droit au travail est un droit humain et « quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine », comme l'indique le droit international, tant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme que dans les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT)³⁴. C'est aussi sur ce droit que se fondent les conventions de l'OIT relatives aux normes sociales. L'idée du salaire décent, à laquelle adhère *Action de Carême*, ne comprend pas seulement la satisfaction des besoins vitaux, mais aussi la possibilité de mettre un peu d'argent de côté ou de prendre des vacances. Dans les pays du Sud, la réalité est loin du compte : les conditions de travail dans les mines, sur les plantations et dans l'industrie textile et électronique sont souvent indignes de l'être humain, les travailleurs-ses étant déshumanisés et réduits à l'état d'esclavage. Les États concernés ne concrétisent

³³ <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2006/MDGReport2006.pdf>

³⁴ Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 23, <http://www.ilo.org/public/french/standards/index.htm> ou http://www.humanrights.ch/home/fr/Instruments/idart_20-content.html

pratiquement jamais les droits du travail et laissent libre cours aux abus. Pour cette raison, *Action de Carême* formule, tant dans ses programmes et projets que dans la politique de développement, les revendications suivantes : conditions de travail correctes, respect des normes minimales nationales, santé et sécurité au travail, durée du travail limitée par la loi, salaire égal pour un travail de valeur égale, principe de non-discrimination en raison du sexe, de la religion, de l'ethnie, du statut social et de l'orientation sexuelle et, de façon générale, respect des normes fondamentales du travail de l'OIT.

- **Batay Ouvriyé**, partenaire d'*Action de Carême*, lutte contre les conditions de travail déplorables dans les zones franches d'**Haïti**. Batay Ouvriyé est une fédération d'organisations syndicales de base des travailleurs-ses de l'industrie et de l'agriculture qui informe les ouvriers-ères des fabriques de leurs droits et leur fournit une assistance juridique en cas de litiges.
- En apportant un soutien sans faille aux campagnes **Clean Clothes** et **High Tech – No Rights ?**, *Action de Carême* lutte contre les conditions de travail abusives dans les industries textile et informatique, où la sous-enchère salariale, l'absence de protection contre des substances toxiques et l'absence de contrat de travail sont monnaie courante. Le but de ces campagnes est d'obtenir le respect des conventions fondamentales de l'OIT. Parmi les succès de la campagne Clean Clothes, signalons que Switcher, Mammot et Odlo sont parmi les cinq entreprises suisses qui ont signé le code de conduite de la campagne et œuvrent à la réalisation de contrôles indépendants chez leurs fournisseurs. Dans l'industrie informatique, les changements visant une amélioration des conditions de travail n'avancent qu'à petits pas³⁵.

4.2.5 Santé

Pour la majorité de la population pauvre des pays en développement, surtout en Afrique subsaharienne, l'accès aux soins de santé reste une perspective lointaine. Le VIH/sida est la trappe de pauvreté par excellence, les pauvres étant plus exposés à une infection que les riches. Selon UNAIDS, 33,2 millions de personnes sont séropositives dans le monde, dont 68 % en Afrique subsaharienne³⁶. Selon *Action de Carême*, la santé primaire est l'une des principales tâches de tout État qui, dans les pays pauvres, doit être réalisée en collaboration avec l'aide publique au développement. Pour cette raison, *Action de Carême* limite son soutien aux organisations partenaires et à leurs projets qui améliorent les informations sur les systèmes de santé existants et, en particulier, sur la propagation et la prévention du VIH/sida auprès de la population la plus démunie et qui s'opposent à la stigmatisation des personnes atteintes et de leurs familles. L'enjeu est aussi de motiver la population à faire valoir ses droits dans ce domaine envers l'État et à mettre à contribution les services de santé publics.

- Notre partenaire oecuménique **PACSA** (Pietermaritzburg Agency for Christian Social Awareness) travaille dans la région de **Kwa-Zulu-Natal** en **Afrique du Sud** avec des groupes de base, des Églises et des dirigeant(e)s locaux. Il fait le lien entre la question du VIH/sida et l'égalité entre les sexes tout en s'opposant à la stigmatisation des victimes du VIH/sida.

4.2.6 Sécurité juridique

La sécurité juridique englobe la responsabilité de l'État, le caractère contraignant de ses actes et l'obligation de rendre compte de la conformité de ses actes au droit envers ses citoyen(ne)s, les autres États et les personnes morales. La sécurité juridique implique un

³⁵ Cf. www.fair-computer.ch

³⁶ Les chiffres cités sont tirés des statistiques d'UNAIDS et datent de 2007 : www.unaids.org.

système judiciaire efficace où l'on peut porter plainte et exiger un contrôle, l'élucidation des faits et le versement d'indemnités. Valeur fondamentale de tout État de droit, la sécurité juridique est un droit humain inscrit dans la Déclaration universelle (art. 9 à 12). Dans les pays pauvres et dans ceux où sévissent la corruption, les conflits ou les guerres, la sécurité juridique n'est cependant souvent pas garantie. Les personnes dont les droits ont été lésés ou la dignité bafouée (femmes et enfants violés, ouvriers/ères agricoles déplacés, etc.) ne peuvent alors pas faire valoir leurs droits en justice ni obtenir des excuses ou une indemnisation. Souvent, les pauvres ne savent même pas quels sont leurs droits et où ils peuvent s'adresser lorsque ceux-ci sont lésés. *Action de Carême* soutient des organisations qui aident les victimes et leurs communautés à s'adresser aux postes de police, aux hôpitaux et aux tribunaux et, le cas échéant, les accompagnent dans leur démarche. *Action de Carême* apporte aussi son soutien à des projets qui exigent et défendent la sécurité juridique auprès des services gouvernementaux locaux, régionaux et nationaux, pour et avec la population pauvre.

- Notre partenaire oecuménique **Women Ressource Centre** dans le district de **Makueni (Kenya)** forme des avocats populaires (surtout des femmes) qui font un travail de sensibilisation sur la violence contre les femmes dans leurs communautés. Elles accompagnent depuis le dépôt de l'action en justice jusqu'aux délibérations du tribunal, les victimes de violence ou de délits sexuels, Grâce à ces avocates, les femmes bénéficient non seulement d'une interlocutrice locale, mais leurs cas sont aussi traités plus rapidement et plus minutieusement par les autorités.

4.2.7 Participation politique

La participation politique est un droit inscrit à l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ». L'égalité d'accès aux charges publiques et le droit à des élections libres se greffent sur ce droit³⁷. Dans les pays en guerre civile ou soumis à des régimes autocratiques, les personnes ne peuvent pas exercer librement leurs droits et obligations civiques. Elles sont même poursuivies lorsqu'elles expriment leur opinion politique. *Action de Carême* soutient ses organisations partenaires et leurs projets qui informent les personnes de leurs droits et obligations politiques et qui les font valoir avec celles-ci.

- Notre partenaire **CRESFED** (Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le développement) d'**Haïti** dispense aux dirigeant(e)s locaux une formation en droits et obligations civiques et tente de favoriser, avec des organisations de base locales, l'émergence d'une culture civique. Une culture démocratique locale est en effet indispensable pour que la démocratie et l'État de droit deviennent réalité à Haïti au plan national.

4.2.8 Culture, religion et spiritualité

Pour garantir les bases de l'existence, il n'est pas suffisant de fournir des ressources matérielles et des services publics. Il faut aussi que la culture, la religion et la spiritualité soient préservées et respectées. Les valeurs culturelles, religieuses et spirituelles constituent le cadre de référence primaire et global qui permet aux personnes de découvrir leur origine, d'acquérir force et confiance en soi et de formuler, examiner et justifier leurs idées et leurs actes. Les appartenances culturelles et religieuses sont constamment instrumentalisées à des fins politiques et économiques et pour aviver les conflits (comme au Kenya en 2008). *Action de Carême* aide ses partenaires à garantir et à défendre l'accès aux

³⁷ Cf. <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/043/88/IMG/NR004388.pdf>, Janvier 2010

valeurs culturelles, religieuses et spirituelles³⁸, mais aussi à respecter la culture et la religion d'autrui, dans une démarche sensible aux conflits³⁹.

- Lors de leur rencontre 2008, les partenaires **haïtiens** d'*Action de Carême* ont échangé leurs expériences sur la culture et la religion. La démarche visait à mieux connaître leurs racines et leur identité culturelle (vodou et catholicisme), à valoriser l'identité individuelle et nationale et à établir un authentique dialogue interreligieux. Elle devrait aussi permettre de lutter contre les tabous et les peurs suscités par d'autres cultures et religions. L'échange a aussi amélioré la coopération au sein du réseau de partenaires d'*Action de Carême*.

5 Dimension politique, campagnes et synergies

5.1 Plaidoyer et actions politiques

Le fossé croissant entre les pauvres et les riches appelle *Action de Carême* à s'engager en faveur d'un développement durable à la mesure de la personne. En Suisse, notre organisation fait prendre conscience à la population de l'interrelation des problèmes économiques, sociaux et politiques. Le développement intégral tel que le comprend *Action de Carême* s'attaque aux causes et exige la suppression des structures injustes. Les activités politiques et de plaidoyer que nous réalisons en lien avec le thème central « Assurer les bases de l'existence – favoriser l'accès aux ressources » se concentrent sur la souveraineté alimentaire, le droit à l'alimentation et le respect des normes écologiques et sociales par les multinationales. Pour ces activités, *Action de Carême* collabore étroitement avec *Pain pour le prochain*, *Alliance Sud* et la *CIDSE* (dans le groupe *Trade et Food Security*, p.ex.). Citons, comme exemple, les campagnes déjà mentionnées *High Tech – No Rights ?* et *Clean Clothes*, ainsi que la campagne œcuménique 2009 sur la justice climatique (lire ci-dessous). Par ailleurs, *Action de Carême* s'engage en faveur d'un financement durable du développement en suivant les travaux du programme de l'ONU « Financement du développement ».

5.2 Campagnes œcuméniques

Bien qu'il n'ait été désigné de la sorte que récemment, le thème central « Assurer les bases de l'existence – favoriser l'accès aux ressources » est au cœur des campagnes œcuméniques depuis leur début dans les années 1960. Selon l'orientation de la campagne, il a été abordé tantôt sous l'angle biblique, tantôt sous l'angle des droits humains, différentes ressources ayant été mises au premier plan (le travail en 2007, le droit à l'alimentation en 2008, le climat en 2009, p.ex.).

5.3 Synergies

Les principaux partenaires d'*Action de Carême* dans les activités en matière de politique de développement qui touchent au thème des bases de l'existence et des ressources sont les suivants :

Dans le cadre d'**Alliance Sud**⁴⁰ (communauté de travail des six grandes œuvres d'entraide de Suisse), *Action de Carême* œuvre en faveur de la réduction de la pauvreté dans le monde entier (Action mondiale contre la pauvreté). En Suisse, cette alliance demande

³⁸ Cf. le Dossier de travail de la DDC sur la religion et la spiritualité et la Politique pastorale d'*Action de Carême*.

³⁹ Cf. la Politique de promotion de la paix d'*Action de Carême*

⁴⁰ *Action de Carême* est membre d'*Alliance Sud*. Cf. <http://www.alliancesud.ch>

depuis quelques années que l'aide au développement soit portée à 0,7 % du produit intérieur brut. En outre, *Alliance Sud* défend un système commercial équitable et lutte contre l'inféodation du marché mondial aux intérêts des transnationales. Dans ses symposiums, consacrés par exemple au sujet « Quel commerce pour quel développement ? », elle présente ses thèses politiques à l'opinion publique suisse. *Alliance Sud* est également membre fondateur de la Coordination « L'eau comme bien public », qui sensibilise les communes suisses au sujet de l'eau et s'oppose activement aux tentatives de privatisation de l'eau en Suisse. *Alliance Sud* œuvre en outre en faveur d'une convention internationale de l'eau qui protège ce bien public et prescrive de façon contraignante le droit à l'eau pour tous.

Pain pour le prochain, le partenaire d'*Action de Carême* dans la campagne œcuménique, travaille sur le droit à l'alimentation et a créé un secrétariat spécialisé dans ce domaine en 2008, avec lequel *Action de Carême* est en contact régulier.

La **CIDSE** (Coopération internationale pour le développement et la solidarité, une fédération d'œuvres d'entraide catholiques) dispose d'un groupe de travail sur le commerce et la sécurité alimentaire (*Trade and food security*) où sont représentées les organisations membres, dont *Action de Carême*. Ce groupe a pour but de lutter contre la pauvreté et exige des règles commerciales qui accordent la primauté à la dignité humaine et à la justice sociale et qui garantissent le droit à l'alimentation pour tous et toutes. Il intègre la dimension de genre dans toutes ses revendications.

6 Principes d'action dans les programmes par pays

6.1 Positions de base d'*Action de Carême* (Fastenopfer)

- *Action de Carême* cherche l'autonomie des personnes et des communautés (*empowerment*) : les femmes et les hommes valorisent leurs ressources sociales, économiques, politiques et culturelles grâce à leurs compétences et à leurs expériences spécifiques (talents, connaissances, expériences et ressources). *Action de Carême* ne fournit en général pas d'aide matérielle à la population dans ses programmes et projets, mais apporte son soutien aux initiatives des producteurs-trices qui investissent leurs propres ressources (épargne individuelle et collective) dans la production agricole, la transformation, la commercialisation, le petit commerce, l'élevage et l'artisanat. Cette démarche permet de réduire le risque d'endettement et de dépendance non seulement envers les usuriers et les marchands de semences, mais aussi envers les organisations internationales de coopération au développement.
- *Action de Carême* a une approche concrète des droits humains (cf. le document *Action de Carême* politique, Approche basée sur les droits humains). Pour « Assurer les bases de l'existence – favoriser l'accès aux ressources », elle accorde une importance particulière au droit à l'alimentation et à la lutte contre les violations des droits humains imputables aux transnationales.
- *Action de Carême* favorise la prise de conscience, l'accès à l'information, l'action politique et le plaidoyer en faveur des droits des plus pauvres aux ressources naturelles, telles que la terre, les semences, etc. Elle les aide à faire valoir leurs droits et tient compte des diverses formes juridiques qui peuvent être appliquées pour respecter ces droits (propriété privée, propriété collective, droits d'usage).

- *Action de Carême* apporte son soutien aux initiatives qui accroissent le pouvoir de disposition de la population défavorisée sur les biens de production tels que la terre, l'eau, les semences et les matières abiotiques.
- *Action de Carême* donne son appui aux initiatives visant à renforcer et à conserver la sécurité juridique et la participation politique dans la perspective de l'approche fondée sur les droits humains qu'elle défend.
- Pour faire valoir et défendre l'accès aux ressources, *Action de Carême* favorise une approche sensible aux conflits (l'utilisation de l'approche *Do no harm* ou d'autres méthodes psycho-sociales, p.ex.).
- *Action de Carême* veille à ce que l'égalité des genres soit dûment prise en compte dans toutes les activités ayant trait aux bases de l'existence et à l'accès aux ressources. Elle soutient des projets qui aident de la même façon femmes et hommes à garantir leur accès aux ressources vitales, leur pouvoir de disposition sur celles-ci et la sécurité juridique en la matière.
- *Action de Carême* favorise la mise en réseau des organisations partenaires et d'autres organisations de la société civile afin de faire valoir les droits et le pouvoir de disposition sur les ressources naturelles, économiques, sociales, politiques et culturelles. Il y a lieu d'échanger les expériences et de les diffuser.

6.2 Ressources naturelles

- *Action de Carême* préconise une exploitation de la terre, de la forêt et des côtes durable sur le plan écologique et social : elle promeut des méthodes adaptées aux conditions locales dans l'agriculture, la pêche et l'élevage qui préservent l'environnement (terre, eau, air, faune et flore).
- *Action de Carême* aide les petits producteurs-trices à produire eux-mêmes leurs intrants (semences, compost, etc.). Ceux-ci doivent pouvoir maîtriser et contrôler cette production. *Action de Carême* apporte aussi son soutien à des initiatives politiques et de plaidoyer qui protègent les petits producteurs-trices des exactions des entreprises nationales et transnationales (comme l'introduction et la dissémination de semences transgéniques).
- *Action de Carême* soutient des projets et des initiatives dans le domaine de la politique de développement qui visent une gestion durable de l'eau et la justiciabilité des droits sur l'eau.

6.3 Ressources économiques

6.3.1 Autosuffisance, marchés, commerce équitable et travail

- *Action de Carême* œuvre aux côtés de groupes de petits producteurs-trices (paysan(ne)s, éleveurs-ses, pêcheurs-ses) dont le travail vise en premier lieu à garantir l'autosuffisance et à approvisionner le marché ou aux côtés de groupes actifs dans le commerce équitable. *Action de Carême* applique les principes de la souveraineté alimentaire, de la garantie de la subsistance et du droit à l'alimentation.
- *Action de Carême* soutient des projets et des initiatives qui ouvrent l'accès aux marchés locaux aux petits producteurs-trices et aux petits commerçant(e)s urbains et qui protègent ceux-ci des prix de dumping pratiqués par les transnationales.
- *Action de Carême* apporte son soutien à des structures de production, de transformation et de commercialisation pour des groupes désavantagés dans le cadre de structures collectives (coopératives, etc.) bénéficiant d'un financement à long terme et d'un accompagnement professionnel (controlling). Les normes sociales et écologiques

doivent être déterminées (et être comparables à celles du commerce équitable) et des analyses des risques effectuées.

- *Action de Carême* favorise dans ses programmes et projets la sensibilisation aux droits des travailleurs et travailleuses et l'accès à une consultation juridique en matière de droits au travail.

6.3.2 Systèmes d'épargne et de crédit

- *Action de Carême* limite ses interventions en matière d'épargne et de crédit à des systèmes autogérés. L'épargne collective (en argent ou en nature) des groupes d'épargne et de crédit alimente les crédits (argent « chaud », crédits internes).
- *Action de Carême* soutient dans des cas exceptionnels des groupes d'épargne bien rodés soutenus par des institutions de microfinance professionnelles. Il faut alors que les critères de la collaboration soient clairs et vérifiables et que le groupe bénéficie d'un accompagnement financier professionnel. Il faut veiller à une séparation stricte des rôles entre institutions de microcrédit et les autres organisations d'accompagnement : une association active dans l'éducation ne peut simultanément faire de la formation et recouvrer les mensualités en souffrance.
- Les systèmes d'épargne et de crédit s'inscrivent dans le contexte socioculturel et économique du pays et s'adaptent à celui-ci. Il n'y a pas d'approche universelle.
- *Action de Carême* ne soutient pas, dans ses programmes, d'établissements financiers, de lignes de crédit dans des organisations ou des groupes d'épargne qui travaillent exclusivement avec des crédits externes (argent « froid »).

6.4 Ressources sociales et culturelles

- *Action de Carême* soutient uniquement, en matière d'éducation, la formation informelle pour jeunes et adultes, étant entendu que l'État est le principal responsable de l'éducation au sens formel (principe de subsidiarité). Toutefois, *Action de Carême* fournit un appui là où des organisations partenaires doivent réclamer, en collaboration avec la population, des services publics dans le domaine de l'éducation et de la science.
- *Action de Carême* favorise en outre le transfert de connaissances et d'informations au sein de la population du Sud et entre ses organisations partenaires (connaissances sur les semences, prix du marché, savoir indigène, etc.).
- Les projets dans le domaine de la santé, notamment les soins, incombent à l'État ou à la coopération au développement bilatérale. Pour cette raison, *Action de Carême* axe ses efforts sur l'information, la prise de conscience et, en particulier, sur la prévention du VIH/sida et sur l'élimination de la stigmatisation économique, sociale, politique, culturelle et religieuse des séropositifs et séropositives.
- *Action de Carême* apporte, dans ses programmes et projets, un soutien à des initiatives qui garantissent et défendent les valeurs culturelles, religieuses et spirituelles de groupes de population appartenant à des cultures et religions différentes et qui les respectent conformément à la démarche sensible aux conflits. *Action de Carême* encourage aussi le dialogue œcuménique et interreligieux.